

A

Montréal, le mardi 18 novembre 2003

Hydro-Québec
Direction principale – Projets de production
855, rue Sainte-Catherine Est, 15^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice
Bureau des audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponse à la demande du 17 novembre 2003

Madame,

Ci-joint, la réponse à la question du 17 novembre 2003.

Est-ce que les montants prévus, présentés dans le projet d'entente avec la communauté Ilnus de Mastheuiatsh, incluant le versement pour la ligne de transport, sont les mêmes que ceux de l'entente finale signée avec la communauté (document PR3.1, page U-9) ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les modifications portées aux montants prévus initialement ?

Réponse:

Oui, les montants de l'entente finale passée avec la communauté Ilnus de Mastheuiatsh sont les mêmes que ceux du projet d'entente présenté dans le volume 2 de l'étude d'impact (doc. PR3.1 page U-9) en ce qui à trait aux différents fonds cités: promotion des activités traditionnelles, travaux correcteurs, et développement communautaire.

Pour ce qui est de la ligne, son coût sera précisé une fois les études terminées. Le pourcentage de 0,5% demeurera identique.

Veuillez agréer, Madame Gélinas, l'expression de nos sentiments distingués.

Josée Pépin pour:

Patrick Arnaud

c.c. M. Richard Boudreau